

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Gestion intégrée des risques : un important travail déjà réalisé, beaucoup de démarches en cours

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport de la Cour des comptes consacré à la gestion intégrée des risques. S'il peut souscrire aux cinq recommandations formulées, il rappelle qu'il a déjà mis en œuvre plusieurs démarches permettant la mise en place de mesures englobant toute l'administration cantonale. Le renforcement de la transversalité de l'action publique en matière de prévention des risques et de gestion de crise constitue également une priorité de son Programme de législature et fait l'objet d'une analyse en cours.

Le Conseil d'Etat constate, au préalable, que l'audit de la Cour des comptes illustre de manière équilibrée différents états de développement de la gestion et de l'appétence aux risques dans les multiples composantes de l'administration. Le choix des entités auditées laisse transparaître de manière éloquente la diversité des missions de l'Etat et des défis que représente la gestion des risques à l'échelle de l'Administration cantonale vaudoise (ACV).

Le Conseil d'Etat prend acte des conclusions du rapport concernant les entités analysées et relève le fait que ces dernières ont effectué un important travail en matière de gestion intégrée des risques dans leurs pratiques respectives. Pour le Gouvernement, ce rapport montre que la culture de la prévention du risque est bien présente au sein de l'ACV et que la progression enregistrée dans ce domaine est substantielle depuis le 1^{er} audit réalisé par la Cour des comptes en 2013.

Les recommandations de la Cour s'adressant essentiellement au Conseil d'Etat, celui-ci souligne qu'il a déjà mené plusieurs projets transversaux dans ce domaine : système de contrôle interne financier, politique générale de sécurité des systèmes d'information et analyse des risques de sécurité informatique, gestion intégrée des risques naturels, analyse des risques pour la protection de la population, établissement de plans de continuité dans le cadre de la gestion de la crise COVID et en cas de pénurie d'énergie.

De plus, le Conseil d'Etat rappelle que son Programme de législature intègre une mesure visant à *renforcer la transversalité de l'action publique et de la résilience du*

Canton, notamment en matière de prévention des risques et de gestion de crise. Afin d'atteindre cet objectif, il a décidé de faire réaliser une analyse préalable portant sur les systèmes existants au sein d'autres collectivités publiques, sur les différentes méthodes de gestion intégrée des risques et sur la possibilité d'intégrer les dispositifs d'ores et déjà implantés au sein de l'ACV

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 13 décembre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DITS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat
François Vodoz, Chancelier d'Etat a.i.